



Pourquoi vous cache-t-on la vérité ?

Afin de faire croire au personnel que la décision est prise, qu'il faut se résigner à négocier un « plan social », rebaptisé « PSE », le PDG est venu présenter son « scoop » au Comité d'entreprise, le 8 février. Demandant aux élus de « garder le silence », il a déclaré en substance : " Pour sauver l'escale dans le groupe ADP, je tue l'escale ADP". Le lendemain, un « grand messe » était organisé à Orly comme à Roissy, (hôtel Hilton...), pour annoncer la « nouvelle » au personnel de l'escale directement...

Quelques jours plus tard, les élus au CE recevaient un document frappé du sceau « confidentiel, interdiction de reproduction », interdisant de fait aux élus du personnel de faire leur travail, informer le personnel, et de rendre compte de leur mandat...

Pourquoi tenter de bâillonner les représentants du personnel ?

Comme vous pourrez en prendre connaissance, il n'y a aucun motif valable sur le plan légal, puisque aucun élément est de nature à provoquer un choc boursier, il ne s'agit ni d'une acquisition, ni d'une cession d'une société. Notons au passage que lorsqu'il s'agit de vendre une sous-filiale à Pékin pour près de 200 millions, aucune information n'est faite, ni au CA ni au CE !

Qu'il y a t-il dans le projet ?

ADP crée une nouvelle société qui est censée absorber les six filiales de la holding Alyzia, reprenant l'intégralité de l'activité de la direction escale ADP. La résultante de la nouvelle société continuerait à être juridiquement le sous-traitant d'ADP, filiale à 100%.

Dans ce cas, le code du travail prévoit le transfert des contrats de travail des agents avec l'activité, (art. L. 122-12 du code du travail). Mais le problème est que la direction refuse d'appliquer la loi car les contrats de travail sont poursuivis, sans modification ! cette situation est d'autant plus grave que le CE est consulté sur la cessation d'activité totale de la direction escale alors que la société est virtuelle !

Sur le plan économique, le projet ne tient pas plus la route puisque la « new Co » est censée reprendre l'intégralité de l'activité de 666 agents ADP, tout en rognant de 10 à 15 millions sur la masse salariale ! Cette opération peut se traduire à court terme par la vente pure et simple de la « new co ».

Politiquement, ce projet est inavouable, car il est contraire à tous les engagements pris par le gouvernement Sarkozy-De Robien. Le gouvernement avait pris trois engagements précis concernant ADP à l'occasion des discussions sur le projet de loi de transformation d'ADP en S.A : L'Etat reste majoritaire dans le capital, le statut du personnel est préservé, l'unicité d'ADP dans son périmètre actuel est préservée. Ceci signifiait bien entendu l'arrêt du processus de filialisation aboutissant à la perte du statut du personnel, les télécoms, puis l'escale, puis INA, la CTFE, et pourquoi pas l'IMO, les parcs, pour finir avec un « ADP » de 500 à 600 « gestionnaires » dans dix ans !

Les agents veulent l'unité !

FO se félicite de l'unité réalisée avec les syndicats CFDT et CGT sur le mot d'ordre de retrait du projet, de maintien de l'escale sous statut ADP. Les syndicats vous appellent à être massivement présents devant le siège d'ADP, à partir de 10 heures, jusqu'à la fin du CE.

Une délégation intersyndicale sera reçue l'après-midi même au Ministère.

La question ne se pose pas :

**TOUS ENSEMBLE POUR DIRE NON A LA CASSE D'ADP
OUI AU MAINTIEN DES EMPLOIS SOUS STATUT**

Syndicat Général FO Aéroports de Paris

Roissy : Bureau 2R04 060 Module MN

Tél. 0148621479 Fax 0148622044

Courriels : roissy.foadp@free.fr

Intranet : foxy@adp.fr

site internet : <http://foadp.free.fr>

fo.adp@free.fr

Orly : Bureau 5360 Orly sud

Tél. 0149750659 Fax 0149750256

orly.foadp@free.fr

fool@adp.fr